



Communiqué de presse

Conseil d'administration de MRM

Propositions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 24 juin 2021 à huis clos :

- **Distribution en numéraire de 0,05 euro par action au titre de l'exercice 2020**
- **Opération de regroupement d'actions par échange de 20 actions existantes contre 1 action nouvelle**

Paris, le 11 mai 2021 : MRM (Euronext code ISIN FR0000060196), société foncière spécialisée dans l'immobilier de commerce, annonce les décisions prises par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 10 mai 2021 en vue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 24 juin 2021 à 10 heures à huis clos.

Distribution au titre de l'exercice 2020

Comme annoncé le 26 février 2021 lors de la publication des résultats 2020 de MRM, le Conseil d'administration s'était réservé la possibilité d'étudier, avant la tenue de l'Assemblée Générale, une éventuelle distribution aux actionnaires en fonction de l'évolution de la situation et de la visibilité dont il disposerait.

Compte tenu notamment de la reprise de l'activité des commerces attendue à partir du 19 mai 2021, le Conseil d'administration a décidé de proposer la distribution en numéraire d'un montant de 0,05 euro brut par action au titre de l'exercice 2020. Ceci représente 45% du montant versé au titre de 2018 en 2019, dernier exercice avant la crise sanitaire et la mise en place de mesures de restrictions portant sur l'ouverture des commerces. MRM rappelle que, concernant l'exercice 2019, le Conseil d'administration avait décidé en mai 2020 de renoncer par prudence à la distribution initialement envisagée de 0,11 euro par action.

La mise en paiement interviendrait le 2 juillet 2021 avec une date de détachement le 30 juin 2021.

Opération de regroupement d'actions

Le Conseil d'administration a par ailleurs décidé de proposer aux actionnaires une opération de regroupement des actions de la Société en vue de sa réalisation dans un délai de 18 mois. Cette opération se traduirait par l'échange de 20 actions existantes de 1 euro de nominal contre 1 action nouvelle de 20 euros de nominal. Ce regroupement est un ajustement technique qui n'a d'impact ni sur le montant total du capital de la Société, ni sur la valeur du portefeuille de titres détenu par les actionnaires. Il vise à réduire la volatilité du cours de bourse qui est accrue pour les actions se négociant à un niveau proche de 1 euro.

Tenue de l'Assemblée à huis clos

Ces deux propositions seront, entre autres, soumises à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2021, étant précisé que le contexte actuel lié à la situation sanitaire a conduit le Conseil d'administration à opter pour la tenue de la réunion à huis clos, hors la présence physique des actionnaires.

En effet, la Société pourrait ne pas être en mesure d'accueillir ses actionnaires dans des conditions garantissant le respect des règles sanitaires prévues par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 pour faire face à la pandémie de Covid-19, en particulier son article 1^{er}. Cette décision est prise conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 prorogée et modifiée. Il est précisé que les actionnaires ne pourront pas participer et voter en direct (par voie de conférence téléphonique ou audiovisuelle) du fait de l'impossibilité technique de procéder à leur identification. L'Assemblée fera toutefois l'objet d'une retransmission en direct conformément à la réglementation.

Les fonctions de scrutateurs de l'Assemblée seront proposées à des actionnaires, parmi les dix actionnaires disposant du plus grand nombre de droits de vote dont la Société a connaissance à la date de convocation de l'Assemblée. L'identité et la qualité des personnes désignées seront publiées conformément à la réglementation.

L'avis de réunion, comportant l'ordre du jour, le projet des résolutions proposées par le Conseil d'administration et la description des principales modalités de participation à l'Assemblée Générale, sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires le 19 mai 2021 et disponible sur le site Internet de la Société le même jour. De façon générale, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site www.mrminvest.com.

Agenda

Le chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre et les résultats semestriels 2021 seront publiés le 30 juillet 2021 avant ouverture de bourse.

À propos de MRM

MRM est une société d'investissement immobilier cotée qui détient et gère un patrimoine composé d'actifs de commerce répartis dans plusieurs régions de France. MRM a pour actionnaire majoritaire la société SCOR SE qui détient 59,9% de son capital. MRM est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris (ISIN : FR0000060196 - code Bloomberg : MRM:FP - code Reuters : MRM.PA). MRM a opté pour le régime SIIC au 1^{er} janvier 2008.

Pour plus d'informations :

MRM

5, avenue Kléber
75795 Paris Cedex 16
France
T +33 (0)1 58 44 70 00
relation_finances@mrminvest.com

Isabelle Laurent, **OPRG Financial**

T +33 (0)1 53 32 61 51
M +33 (0)6 42 37 54 17
isabelle.laurent@oprgfinancial.fr

Site Internet : www.mrminvest.com

